

Congrès AFSP Paris 2013

Section Thématique 43 - Une échelle parmi d'autres ? La fabrique européenne des politiques de réconciliation

Philippe Perchoc, Chercheur postdoctoral - ISPOLE - Université catholique de Louvain
- p.perchoc@gmail.com

Physionomies et politisations de la mémoire au Parlement européen et au Conseil de l'Europe. Une nouvelle délibération mémorielle européenne.

« *Le mois de mai est un mois très spécial. Le 8 mai nous commémorons les victimes de la guerre et la victoire contre le nazisme¹. Le 9 mai² est le jour d'une union des Etats et des citoyens qui empêche les dictatures. Le 4 mai est le jour de l'indépendance lettone³. En 1941, nous avons perdu notre souveraineté sous deux occupations⁴. Pour nous, la Seconde Guerre mondiale se termine le 1^{er} mai 2004, lorsque nous sommes revenus en Europe⁵. Ces gens [les Juifs] ont été tués non pas pour ce qu'ils avaient fait mais pour ce qu'ils étaient. Les crimes contre l'humanité ont avant tout été pensés en relation avec l'extermination des Juifs, mais peu de recherches ont été faites sur les crimes du communisme⁶. » Ces propos de la députée européenne lettone Sandra Kalniete lors de l'ouverture de l'exposition sur l'année 1941 en Lettonie au Parlement Européen le 7 mai 2013 montrent bien que l'assemblée européenne est devenu un lieu physique où se donnent à voir les histoires nationales européennes, mais aussi un espace symbolique de rencontre de ces histoires, avec tout ce que cela peut comporter de conséquences politiques. L'élargissement de l'Union européenne a donc conduit à des débats parlementaires où il s'agit de démontrer et de faire reconnaître son histoire comme une histoire européenne, comme une part légitime de l'histoire européenne⁷.*

Or, la littérature académique analysant le Parlement européen et les autres assemblées européennes comme lieux de production d'une interprétation de l'histoire des Européens est très maigre. Elle s'est focalisée sur le Parlement européen comme un vecteur de réconciliation entre Etats d'Europe centrale, notamment autour des relations difficiles entre République tchèque, Hongrie et Allemagne⁸ en raison des décrets Beneš de 1945 engendrant l'expulsion de plus de 3 millions d'Allemands et de Hongrois de Tchécoslovaquie. Dans ce cas précis, le Parlement européen a pu imposer une solution négociée aux Etats en question sans que la Commission européenne ne soit obligée de trancher sur le fond. Laure Neumayer se focalise ici sur le volet extérieur de l'action du Parlement européen. Anne Waehrens travaille attire

¹ En Lettonie, le 8 mai est une fête inscrite au calendrier, mais elle ne donne pas lieu à des célébrations populaires.

² Rappelons que le 9 mai est traditionnellement le jour de la fête de l'Europe en référence à la déclaration Schuman du 9 mai 1950. En Lettonie, c'est aussi le jour de la célébration non-officielle du « jour de la victoire » de l'Union soviétique sur l'Allemagne nazie.

³ Il s'agit du 4 mai 1991 lorsque la Lettonie a déclaré son retour à la souveraineté d'avant 1941.

⁴ En 1941, la Lettonie a été d'abord occupée par l'Union soviétique au titre des protocoles secrets du Pacte Molotov-Ribbentrop entre l'URSS et l'Allemagne nazie. Elle a ensuite été occupée par l'Allemagne.

⁵ Le 1^{er} mai 2004, la Lettonie est devenue membre de l'Union européenne

⁶ Sandra Kalniete, membre lettone du Parlement européen, a tenu ces propos lors de la cérémonie d'ouverture d'une exposition du Musée letton des Occupations au Parlement européen le 7 mai 2013.

⁷ Maria Mälksoo, « The Memory Politics of Becoming European: The East European Subalterns and the Collective Memory of Europe », *European Journal of International Relations*, 1 décembre 2009, vol. 15, n° 4, p. 660. Comme le souligne Maria Mälksoo, universitaire estonienne de Tartu, « notre histoire est votre histoire ».

⁸ Laure Neumayer, « Les institutions européennes comme acteurs de la réconciliation en Europe centrale : une médiation entre droit et politique », in *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007, p. 203.

Congrès AFSP Paris 2013

l'attention sur les développements d'un débat relatif à l'Holocauste au sein du Parlement européen dans les années 1990 et 2000⁹. Elle s'intéresse aux raisons du développement de ce débat. Selon elle, les guerres de Yougoslavie et la question de la restitution des biens juifs confisqués pendant la Seconde Guerre mondiale ont été les moteurs de cette universalisation de l'Holocauste, débattu au Parlement européen.

Le Parlement européen a donc été à la fois, en interne, le lieu d'un grand débat sur l'universalisation de l'Holocauste après 1990 et, en externe, un acteur dans le processus de réconciliation des Etats candidats d'Europe centrale et orientale avant 2004. Notre contribution se situe dans la continuité de ces travaux pour tenter de mieux comprendre à la fois les transformations du débat parlementaire européen sur l'interprétation de l'histoire, mais aussi de comprendre les circulations de ces interprétations entre différentes assemblées parlementaires et rassemblements d'Etats. Ce débat sur l'histoire a été l'un des aspects les moins étudiés des effets de l'élargissement de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, et il convient de le penser en termes de circulations.

Cette enquête s'appuie sur trois notions clefs : configuration, topologie et délibération.

Les débats relatifs aux interprétations de l'histoire ont souvent été pensés en termes conflictuels. Georges Mink évoque la multiplication des dispositifs (musées, commissions d'historiens) et des débats dans les enceintes internationales (Conseil de l'Europe, OSCE, Union européenne) comme le signe d'une « *intensification des jeux mémoriels partisans dans le contexte de la judiciarisation et de la criminalisation des responsables de violences* »¹⁰. Il constate le développement de « *stratégies d'historicisation des héritages conflictogènes* »¹¹. Sans nier cette dimension, il apparaît que cette vision conflictuelle ne peut pas se passer d'une autre vision, relationnelle¹². Si l'on prend au sérieux le terme de « jeux mémoriels¹³ », il faut admettre que le jeu n'existe pas sans ses joueurs, mais que les joueurs n'en existent pas moins sans le jeu. En cela, on peut souligner la dimension relationnelle de la mémoire en reprenant à la sociologie de Norbert Elias la notion de configuration¹⁴. L'un des acquis des études sur la mémoire est qu'on ne se souvient pas seuls, mais toujours en relations avec les autres à un instant « T »¹⁵. Néanmoins, le débat continue sur la part de l'autre dans la mémoire du soi.

⁹ Anne Waehrens, *Shared Memories? Politics and Memory of Holocaust Remembrance in the European Parliament 1989-2009*, Copenhagen, Danish Institute of International Studies, 2011.

¹⁰ Georges Mink, « L'Europe et ses passés "douloureux": stratégies historicisantes et usages de l'Europe », in *L'Europe et ses passés "douloureux": stratégies historicisantes et usages de l'Europe*, Paris, La Découverte, 2007, p. 14.

¹¹ *Ibid.*, p. 15.

¹² Sarah Gensburger, « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », *Genèses*, 2005, n° 61, n° 4, p. 47. Comme le souligne Sarah Gensburger, une grande partie des travaux contemporains relatifs à la mémoire collective s'intéressent plus au « pour quoi » qu'au « comment », ce qui accentue la dimension conflictuelle.

¹³ Georges Mink et Laure Neumayer, *History, Memory and Politics in Central and Eastern Europe: Memory Games*, Palgrave Macmillan, 2013, 296 p.

¹⁴ Norbert Elias, *What is Sociology?*, New York, Columbia University Press, 1978, p. 150. Elias utilise ce concept sans jamais bien le définir, mais toujours par métaphores. « *Si quatre personnes s'assoient autour d'une table et jouent ensemble aux cartes, ils forment une configuration. Leurs actions sont interdépendantes. Dans ce cas, il est toujours possible de se plier à la tradition et de parler d'un « jeu » comme si il avait une existence par lui-même. Il est possible de dire « est-ce que le jeu n'est pas lent ce soir ? » Mais malgré toutes les expressions qui tentent de l'objectifier, dans ce cas le cours pris par le jeu sera évidemment le résultat des actions d'un groupe d'individus interdépendants. Il a été montré que le cours du jeu est relativement indépendant de chaque joueur, étant entendu que tous les joueurs sont à peu près égaux par la force. Mais il n'a pas de substance, pas d'existence en dehors des joueurs, contrairement à ce que le mot « jeu » peut suggérer* »

¹⁵ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, p. 51. « *Nous dirons plus exactement que notre moi actuel n'est que le lieu de rencontre d'un certain nombre de témoins dont chacun est sans doute le même, mais dont chacun, en même temps, parle au nom d'un groupe* ».

Congrès AFSP Paris 2013

Boris Cyrulnik montre que les autres – et les éléments collectifs – interviennent au moment de préciser les contours flous des souvenirs individuels et de leur donner du sens¹⁶. Les mémoires des uns n'existent donc pas sans la mémoire des autres. Elles sont interdépendantes et il convient de souligner la dimension relationnelle, et non seulement conflictuelle, qu'elles peuvent entretenir entre elles. La notion de configuration permet aussi de souligner leur dimension relationnelle dans le temps. Chaque individu naît dans une communauté ayant ses propres souvenirs et il en fait partie. Sa mémoire individuelle se construit en relation avec celle des autres. La relation est donc diachronique, elle se construit dans le temps. Nous sommes donc bien dans un phénomène processuel que la notion de configuration telle qu'utilisée par Elias permet de mettre en lumière. Avec l'allongement des chaînes d'interdépendance entre le monde ancien et le monde contemporain en Europe¹⁷, les configurations mémorielles se sont aussi développées à des échelles plus grandes. Ainsi, le 11 septembre 2001 est devenu un élément structurant de la mémoire de millions d'individus dans le monde. Même sans s'intéresser directement à la mémoire dans ses travaux, Elias le notait en disant : « *l'attachement des gens à des unités aussi larges [« les Etats Nations qui peuvent réunir des millions de personnes »] est souvent aussi fort que celui qui les lie à des gens qu'ils aiment. L'individu qui a formé un tel lien sera aussi profondément affecté quand l'unité à laquelle il est dévoué est conquise ou détruite, bousculée ou humiliée, autant qu'à la mort d'un proche* »¹⁸. A l'élargissement des configurations au cours de l'histoire est associé un élargissement des configurations mémorielles. Des éléments de plus en plus lointains viennent structurer et préciser les mémoires individuelles. Le processus d'intégration européenne devient peu à peu un des cadres de cet élargissement des configurations nationales, toujours structurantes.

Il convient de se demander sous quelles formes se développe cet élargissement de la configuration mémorielle. Il nous semble déceler un effet de circulation entre différentes enceintes, celle de topologies de la mémoire. Une topologie est un répertoire de lieux communs utilisés par les prédicateurs pour leurs sermons. L'usage de cette notion permet d'éviter de considérer le répertoire uniquement comme un gisement dans lequel on peut puiser de manière stratégique, mais aussi comme une série de lieux communs qui structurent les mémoires individuelles et en font intégralement parties en ce qu'elles les précisent et viennent leur donner du sens. Au sein d'une configuration mémorielle, les relations entre « mémoires installées » et « mémoires marginales », pour reprendre un autre concept éliassien, ont pour objet la définition de ces topologies.

Il a bien été démontré que les Etats jouent un rôle central, à travers les politiques mémorielles, dans la définition de ces topologies nationales, au côté d'une série d'autres acteurs. Pourtant, malgré les débats suscités en France par une série d'amendements législatifs en 2005 sur le « côté positif de la colonisation française », le rôle des parlements dans la définition de ces topologies a été peu étudié. Or, dans un système de liberté d'expression, les parlements forment un lieu essentiel des mutations progressives des configurations mémorielles¹⁹. Pour Elias, la Cour est le lieu où l'on peut le plus clairement étudier la

¹⁶ Boris Cyrulnik et Denis Peschanski, *Mémoire et traumatisme : L'individu et la fabrique des grands récits*, INA, 2012, p. 41. « *Au moment où les fabricants de récits (les romanciers, les cinéastes, les journalistes, les historiens, les psychologues, les philosophes etc.) élaborent ce qui s'est passé, alors la mémoire individuelle – si elle n'est pas prisonnière du passé – se met à évoluer grâce à cette zone placée autour de l'hyper mémoire, là où le remaniement est possible. On ne ment pas, on remanie, on élabore, on utilise les morceaux de vérité pour produire des représentations qui peuvent être très différentes.* »

¹⁷ Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 2009, 328 p.

¹⁸ Norbert Elias, *What is Sociology?*, *op. cit.*, p. 137.

¹⁹ Eric Langenbacher et Yossi Shain, *Power and the past : collective memory and international relations*, Washington, D.C., Georgetown University Press, 2010, p. 24. A l'inverse, pour Eric Langenbacher, c'est la capacité de tenir des discours mémoriels honnêtes qui définit les systèmes libres et démocratiques.

Congrès AFSP Paris 2013

modification des rapports à la violence ; peut-être que les parlements sont ceux où l'on devrait étudier les rapports à la mémoire. C'est ce qui nous conduit à une troisième notion, celle de délibération mémorielle conçue comme un acte parlementaire (rapport, question, débat, déclaration, législation) qui a pour objet principal la commémoration et l'interprétation de l'histoire, entraînant ou non des conséquences judiciaires. La délibération est ainsi pensée à la fois comme débat, comme réflexion partagée avant l'action et comme acte parlementaire.

La fin de la Guerre Froide a profondément bouleversé les configurations mémorielles dans les Etats européens (fin des pressions géostratégiques, libération de la parole, création de nouveaux Etats). Partant de ce constat, nous allons mettre en avant deux phases de la nouvelle délibération mémorielle européenne avant et après 2004 au sein du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'aide des registres des deux institutions. De ce point de vue, cette approche par la délibération vient enrichir les analyses d'Orianne Calligaro d'un quatrième scénario de création d'une « mémoire européenne »²⁰.

Pour cela, il convient tout d'abord de souligner la grande diversité des « expériences européennes du siècle » qui explique la mise en place du processus de délibération et de circulation. Par la suite, il apparaîtra que les délibérations sont marquées par les règles de procédures des deux assemblées, avant que leurs thématiques ne soient reprises par des coalitions d'acteurs gouvernementaux et infra-nationaux.

La diversité des expériences européennes du siècle

« Les Européens de l'Ouest qui veulent comprendre leurs voisins européens ne pourront pas éviter de s'intéresser à leur expérience » souligne Karl Schlögel²¹. Les expériences européennes du siècle poussent à souligner la nécessité de s'intéresser à l'histoire vécue. En effet, l'histoire ancienne a cette particularité de ne plus passer de mémoire individuelle en mémoire individuelle entre générations, mais principalement à travers des topologies de la mémoire (politiques scolaires, commémorations)²². La focalisation sur les expériences permet de replacer l'histoire vécue dans son contexte à travers les outils traditionnels de l'histoire, mais aussi les témoignages sur le vif des acteurs et des témoins. Elle permet de se replacer, dans un premier temps, non pas au stade de la mémoire, mais à celui de la mémorisation. C'est en effet, au départ, la diversité des expériences et des mémorisations du siècle qui expliquent les difficultés posées par la tentative de donner du sens à ces expériences remémorées.

Ainsi, la notion d'expérience du siècle – ou d'histoire du temps présent – trouve sa place entre l'histoire et la mémoire. Et, cette expérience du siècle est beaucoup plus diverse et contrastée que les études sur la mémoire ne l'analyse parfois²³. En effet, au-delà de l'habituelle distinction entre une Europe marquée par le nazisme et une Europe marquée par le nazisme et par le stalinisme, il semble bien que soit nécessaire un élargissement de nos

²⁰ François Foret et Orianne Calligaro, « La mémoire européenne en action », *Politique européenne*, 2012, n° 37, n° 2, p. 20-21. Les trois autres scénarios proposés sont : l'europanisation « de l'intérieur » des mémoires nationales, l'énonciation d'une mémoire spécifique du processus d'intégration et le grand récit autonome des histoires nationales.

²¹ Karl Schlögel, *Eurozine - Places and strata of memory - Karl Schlögel Approaches to eastern Europe*, <http://www.eurozine.com/articles/2008-12-19-schlogel-en.html>, consulté le 15 avril 2012.

²² C'est la distinction classique de Marie-Claire Lavabre entre « mémoire historique » et « mémoire vive ».

²³ Siobhan Kattago, « Agreeing to Disagree on the Legacies of Recent History Memory, Pluralism and Europe after 1989 », *European Journal of Social Theory*, 1 août 2009, vol. 12, n° 3, p. 375-395 ; Benoît Challand, « 1989, Contested Memories and the Shifting Cognitive Maps of Europe », *European Journal of Social Theory*, 1 août 2009, vol. 12, n° 3, p. 397-408.

Congrès AFSP Paris 2013

compréhensions du XXe siècle à la fois dans leurs champs géographiques mais aussi dans leurs durées.

Tout d'abord, le siècle est effectivement marqué par la césure de la Seconde Guerre mondiale. Trop souvent, celle-ci est pensée à travers le prisme de la Guerre Froide et penche donc vers une vision binaire des conséquences mémorielles de la guerre (mémoire du nazisme versus mémoire du stalinisme²⁴) sans rappeler les expériences très diverses de cette dernière. Davies²⁵ fait un premier pas vers cette diversification en mettant en lumière quatre communautés mémorielles : atlantique-occidentale, allemande, centre-européenne et russe. Nous en comptons au moins six : neutre, britannique, continentale occidentale, allemande et alliés, centre européenne, balto-moldave et russe.

Tout d'abord, une partie de l'Europe est restée neutre pendant la guerre. La Turquie, l'Espagne, le Portugal, la Suède, la Suisse et l'Irlande ne se sont pas engagés. Sans que l'on puisse ici entrer dans les détails des conséquences de ce non-engagement, on notera que la place de ces pays dans la littérature sur les débats mémoriels en Europe après 1989 est restée très marginale, ou relativement déconnectée du débat d'ensemble dans le cas de l'Espagne. Les conséquences sont pourtant toujours palpables, que ce soit dans le questionnement sur l'attitude des Suisses et des Suédois²⁶ pendant la guerre ou la réhabilitation très tardive des Irlandais ayant combattu dans l'armée britannique²⁷.

Ensuite, au sein des forces de l'Axe, les expériences de la guerre ont aussi été variées entre l'Allemagne conquise finalement par les Alliés en un seul mouvement et l'Italie un temps coupée en deux. La situation même de l'Autriche a été très particulière, puisque la culpabilité de la guerre a été jetée sur l'Allemagne seule quand bien même les élites autrichiennes avaient joué un rôle très important dans l'administration de l'Europe occupée²⁸.

Le Royaume-Uni occupe une position particulière puisqu'il n'a été ni neutre, ni occupé.

D'autres Etats européens ont été occupés uniquement par les forces de l'Axe, comme la France, la Belgique, la Grèce ou les Pays-Bas. Dans ces pays, la politique de déportation des communautés juives a été menée avec la complicité d'une partie des autorités locales, mais la destruction des Juifs a été opérée dans une autre partie de l'Europe, occupée successivement par l'Allemagne puis par l'Union soviétique après 1945. Cette « double occupation » analysée par Timothy Snyder²⁹, suivie de la Guerre Froide, a profondément influencé notre lecture des expériences de la guerre en Europe centrale. D'autant qu'il faudrait aussi prendre en considération la divergence entre des Etats ayant été alliés de l'Allemagne comme la Hongrie, la Croatie ou la Roumanie et des Etats occupés par l'Allemagne comme la Pologne.

Enfin, l'expérience des Etats baltes et de la Moldavie est trop souvent passée sous silence, bien que l'on puisse ici parler de « triple occupation » d'abord par l'Union soviétique, aux termes des protocoles secrets du Pacte Molotov Ribbentrop, puis par l'Allemagne avant de retourner pour presque cinquante ans dans le giron soviétique³⁰.

²⁴ Tony Judt, « The Past is another country: myth and memory in post-war Europe », in *Memory and power in post-war Europe : studies in the presence of the past*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 157-183 ; Emmanuel Droit, « Le Goulag contre la Shoah », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire.*, 2007, vol. 94, n° 2, p. 101-120 ; Tatiana Zhurzhenko, *The geopolitics of memory*, <http://www.eurozine.com/articles/2007-05-10-zhurzhenko-en.html>, consulté le 5 juin 2008.

²⁵ Norman Davies, *Europe at war: 1939-1945. No simple victory*, London, Pan books, 2007, 544 p.

²⁶ Henrik Stenius, Mirja Osterberg, et Johan Ostling, *Nordic Narratives of the Second World War: National Historiographies Revisited*, Lund, Nordic Academic Press, p. 127.

²⁷ Telegraph View, « A wrong put right by Ireland », *Telegraph.co.uk*, 07/05/2013.

²⁸ Tony Judt, « The Past is another country: myth and memory in post-war Europe », *op. cit.*, p. 161.

²⁹ Timothy Snyder, *Bloodlands: Europe Between Hitler and Stalin*, London, The Bodley Head Ltd, 2010, 544 p.

³⁰ Romuald J Misiunas et Rein Taagepera, *The Baltic States: years of dependence, 1940-1990*, Berkeley, University of California press, 1993, 400 p.

Congrès AFSP Paris 2013

Au-delà de la nécessaire extension du cadre géographique qu'appelle cette diversité des expériences européennes de la Seconde Guerre mondiale, il faut garder à l'esprit que d'autres événements traumatiques viennent s'ajouter à ceux-là, soit pour des Etats ayant été neutres pendant la guerre (et notamment l'Espagne), mais aussi pour des Etats dont la Première Guerre mondiale avait profondément bouleversé le statut, comme la Hongrie ou la Turquie.

Il apparaît donc clairement que les expériences de la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'un certain nombre d'autres expériences collectives traumatiques ont fait l'objet de délibérations dans les nouveaux cadres nationaux et sous pression des idéologies de la Guerre Froide après 1945. Les « topologies de la mémoire », la mise en récit des histoires nationales et des deux guerres mondiales, se sont développées avec plus ou moins de facilité en fonction de leurs adéquations à l'expérience vécue des individus³¹.

Ainsi, on peut distinguer différentes scissions ce processus de transformation des configurations mémorielles dans les Etats européens et au Parlement européen. Dans un premier temps, les topologies de la mémoire se sont focalisées sur la figure du déporté politique³² et sur la culpabilité de l'Allemagne³³. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, la figure du déporté juif est peu à peu venue remplacer celle du déporté politique dans le débat et les commémorations publiques³⁴ en Europe de l'Ouest. Mais c'est avec la fin de la Guerre Froide que se sont opérées les mutations majeures dans les topologies européennes de la mémoire. Ainsi en Allemagne, la « crise historique » de la fin des années 1980 a été réactivée par la réunification³⁵. En France, c'est seulement en 1995 que le Président Chirac a reconnu la participation de l'Etat français dans la déportation des Juifs. L'ensemble de ces modifications ont aussi trouvé leur expression à travers une première délibération mémorielle au sein du Parlement européen³⁶.

Pour que s'enclenche la délibération mémorielle dans les parlements transnationaux, il faut que la diversité des expériences du siècle soit suffisamment importante. De ce point de vue, l'Europe est non seulement très diverse, mais les topologies de la mémoire ont aussi évolué dans les Etats membres des Communautés européennes avant et après 1989, ouvrant un processus de délibération sur les expériences du siècle au sein du Parlement européen. Ce processus avait la particularité, dans une Union européenne à 12 puis 15 membres, de concerner des Etats ayant traversé des expériences différentes de la Seconde Guerre mondiale : Allemagne et Italie, Europe occupée par l'Axe, Royaume-Uni, Etats étant restés

³¹ L'un des exemples les plus parlant reste celui des victimes de Katyn présentées par les autorités communistes comme des victimes du nazisme quand une grande partie de la population savait qu'ils avaient été victimes du stalinisme.

³² Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes: Génocide, identité, reconnaissance*, Editions La Découverte, 2010, 380 p ; Henry Rousso, *La dernière catastrophe: l'histoire, le présent, le contemporain*, Paris, France, Gallimard, 2012, vol. 1/, 338 p.

³³ Tony Judt, *Après-guerre: une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Hachette Littératures, 2009, 1026 p.

³⁴ Raul Hilberg, *La politique de la mémoire*, Paris, Galli, 1996, 212 p.

³⁵ Jeffrey K. Olick, *States of memory: continuities, conflicts, and transformations in national retrospection*, Durham, Etats-Unis, Duke University Press, 2003, vol. 1/, 354 p.

³⁶ Anne Waehrens, *Shared Memories? Politics and Memory of Holocaust Remembrance in the European Parliament 1989-2009*, op. cit. Notamment European Parliament.1993/3/15. Resolution on European and international protection for Nazi concentration camps as historical monuments. *Official Journal of the European Communities*, C 72: 118f ; European Parliament.1995/6/15. Holocaust. *Debates of the European Parliament*, No 4-464: 212-215 ; European Parliament. 1995/7/3. Resolution on a day to commemorate the Holocaust. *Official Journal of the European Communities*, C 166: 132f. European Parliament. 1996/1/22. The return of plundered property to Jewish communities. *Official Journal of the European Communities*, C 17: 199f. European Parliament. 1996/5/13. Resolution on Auschwitz. *Official Journal of the European Communities*, C 141: 209f.

Congrès AFSP Paris 2013

neutres ou alliés de l'Allemagne³⁷. D'une certaine manière, on peut affirmer que les membres des CEE vivaient déjà dans des « fuseaux mémoriels » différents³⁸, entre une Europe continentale qui partageait globalement la même compréhension de la Guerre (sauf l'Espagne) et une Europe des îles britanniques et du Portugal pour laquelle la Seconde Guerre mondiale avait une autre signification.

A cela il faut ajouter que les topologies de la mémoire qui se sont peu à peu installées après la Seconde Guerre mondiale pour faire sens de cette dernière se sont aussi modifiées dans les décennies suivantes. Le Parlement européen a été le lieu de cette délibération entre Européens membres des Communautés européennes et cette première délibération s'est imposée, au cours des années 1990, aux Etats qui voulaient intégrer l'Union européenne³⁹. C'est ainsi que des personnalités européennes comme Simone Veil⁴⁰ ou Jorge Semprun⁴¹ se sont exprimés pour faire valoir la nécessaire prise de conscience de la destruction des Juifs d'Europe en Europe centrale et orientale.

Une délibération mémorielle circulatoire

Les deux principales organisations régionales, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, se sont peu à peu ouvertes aux Etats d'Europe centrale et orientale au milieu des années 1990, pour la première, et des années 2000, pour la seconde. Avec ces élargissements, une nouvelle délibération mémorielle s'est peu à peu développée entre les gouvernements et les instances parlementaires du Conseil de l'Europe (APCE) et de l'Union européenne (PE).

La mise en chronologie de différents débats parlementaires ou intergouvernementaux montre que (figure 1) la délibération mémorielle concerna principalement la destruction des Juifs d'Europe dans la décennie 1990 ; C'est après 2004 et l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe centrale et orientale que sont apparues des résolutions sur la révolution hongroise de 1956, l'anniversaire du mouvement Solidarité en Pologne et la condamnation des crimes du Stalinisme.

³⁷ Comme la Finlande.

³⁸ Benoît Challand, « 1989, Contested Memories and the Shifting Cognitive Maps of Europe », *op. cit.* On peut aussi reprendre la notion d'hétérochronie.

³⁹ Anne Waehrens, *Shared Memories? Politics and Memory of Holocaust Remembrance in the European Parliament 1989-2009*, *op. cit.*

⁴⁰ Simone Veil, *Discours de Simone Veil devant le Bundestag*, Paris, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2004.

⁴¹ Jorge Semprún, *Une tombe au creux des nuages: essais sur l'Europe d'hier et d'aujourd'hui*, traduit par Serge MESTRE, Paris, France, Flammarion, 2011, vol. 1/, 328 p.

Congrès AFSP Paris 2013

Remarquons aussi que c'est seulement après 2004 que des sujets comme le régime de Franco ou Srebrenica deviennent des objets du débat parlementaire. Il apparaît donc évident que la diversité des expériences européennes du siècle trouve une expression renouvelée après la fin de la Guerre Froide et l'élargissement des instances européennes.

A l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Chronologiquement, l'APCE a été la première assemblée à voir émerger les débats sur les différentes expériences du siècle, pour un certain nombre de raisons. La première est que cette assemblée, composée de députés délégués de leurs parlements nationaux pour siéger 4 fois par an, ne dispose que de très peu de pouvoirs, essentiellement d'ordres consultatifs. Elle est donc peu à peu devenue un forum⁴² européen principalement occupé par la question de la défense des droits de l'Homme. Les logiques de politisation sont bien moins fortes à l'APCE qu'au Parlement européen puisque les députés siègent non pas par délégations nationales ou par groupes politiques, mais par ordre alphabétique. Les députés appartiennent formellement à des partis politiques paneuropéens liés aux partis ayant des groupes au Parlement européen, mais dans la réalité, cette appartenance n'a presque aucune influence sur le vote des députés et l'organisation du travail de l'assemblée. Contrairement au Parlement européen où la conférence des présidents exerce un pouvoir important dans la définition des ordres du jour, le Secrétariat de l'APCE a une très grande marge de manœuvre pour permettre à une résolution d'arriver en séance plénière ou non⁴³.

En raison de la physionomie très particulière de cette assemblée, un certain nombre de résolutions mémorielles ont pu aboutir dans le sens voulu par quelques délégations d'Europe centrale et orientale. C'est notamment le cas de la résolution relative aux mesures de démantèlement des héritages des anciens systèmes communistes totalitaires adoptée en juin 1996⁴⁴ quelques semaines après l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe ou de la résolution sur le besoin de condamner les crimes des régimes totalitaires communistes⁴⁵ en 2006. Dans cette seconde déclaration, la liste des crimes et l'idéologie au nom de laquelle ils ont été commis est donnée très explicitement, même s'il est reconnu que certains partis communistes – il est ici fait probablement référence à l'Europe de l'Ouest – ont eu un rôle positif dans la mise en place de la démocratie. L'assemblée essaie de justifier sa contribution dans des termes très éclairants pour notre propos :

« 10. Les débats qui ont eu lieu et les condamnations prononcées jusqu'à présent au niveau national dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe ne sauraient dispenser la communauté internationale de prendre clairement position sur les crimes commis par les régimes communistes totalitaires. Elle a l'obligation morale de le faire sans plus attendre. »

⁴² Entretien avec un ancien fonctionnaire du Secrétariat de la Présidence de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, mai 2013.

⁴³ Entretien avec un diplomate français auprès du Conseil de l'Europe, mai 2013.

⁴⁴ Parliamentary Assembly of the Council of Europe, *Resolution 1096 (1996) on measures to dismantle the heritage of former communist totalitarian systems*, <http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta96/ERES1096.htm>, consulté le 7 janvier 2013. En réalité, cette déclaration de l'APCE se distingue par son appui à des mesures concrètes relatives à la transition démocratique plutôt qu'à une attention particulière à l'interprétation du passé, même si le terme « totalitaire » est plusieurs fois employé.

⁴⁵ Parliamentary Assembly of the Council of Europe, *Need for international condemnation of crimes of totalitarian communist regimes - Resolution 1481 (2006)*, <http://assembly.coe.int/main.asp?link=/documents/adoptedtext/ta06/eres1481.htm>, consulté le 21 septembre 2012.

Congrès AFSP Paris 2013

11. Le Conseil de l'Europe est bien placé pour lancer un tel débat au niveau international. Tous les anciens pays communistes d'Europe, à l'exception du Bélarus, en sont aujourd'hui membres, et la protection des droits de l'homme et l'Etat de droit sont les valeurs fondamentales qu'il défend. »

Ainsi, on constate que l'APCE se place elle-même comme le lieu légitime de la délibération européenne puisque tous les Etats européens en sont membres. Sans que l'on puisse l'affirmer clairement, cela montre une forme de concurrence avec le Parlement européen qui ne compte que 25 délégations nationales en 2006 contre 47 pour l'APCE. Mais pour une résolution adoptée, un grand nombre n'ont pas réussi à passer le filtre du Secrétariat, comme la proposition de résolution sur le 70^e anniversaire des déportations soviétiques dans les Etats baltes⁴⁶.

Pourtant, il est difficile de tracer précisément les raisons qui ont vu émerger ces résolutions à un moment précis, ainsi que les raisons pour lesquelles elles ont été acceptées ou rejetées par l'APCE. En effet, beaucoup de grands pays, comme la Russie, ont de très importantes équipes de diplomates à Strasbourg et peuvent compter sur l'appui de « délégations amies⁴⁷ ». Par ailleurs, cela nécessiterait un travail de terrain qui n'a pas encore pu être conduit. Néanmoins, il semble que les logiques d'alliances nationales entre délégations prédominent, selon les entretiens préliminaires et les règles d'organisation de l'assemblée.

Au Parlement européen

Au sein du Parlement européen, cette nouvelle délibération mémorielle s'est développée surtout après l'entrée de 10 nouveaux Etats membres en 2004. Un certain nombre de délégations nationales ont alors fait de la reconnaissance de leur histoire comme une partie de mémoire européenne un enjeu de leur participation aux débats du Parlement européen.

Partons ici de l'analyse de l'activité de six délégations européennes (Estonie, Irlande, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Slovaquie) lors de la législature 2004-2009⁴⁸. Tout d'abord, ces six délégations ont été choisies en raison de la variété de leurs expériences du siècle, mais aussi de leurs tailles puisque les petites délégations au Parlement européen ont une cohésion nationale plus importante que les grandes en matière de vote⁴⁹. En appliquant la notion de délibération mémorielle, ce sont 18 débats ou résolutions qui peuvent entrer dans le calcul de fréquence (liste en annexe). Les 6 délégations comptent un total de 65 députés.

La composition du groupe ne reflète pas les grandes masses politiques au sein du Parlement européen, puisque le groupe « Union of Europe of the Nations » est beaucoup plus important dans notre échantillon qu'à l'échelle de la législature 2004-2009⁵⁰. Il faut aussi noter les très importantes différences structurelles entre le Parlement européen et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Tout d'abord, les membres du Parlement européen sont

⁴⁶ Parliamentary Assembly of the Council of Europe, *70th anniversary of the Soviet deportations in the Baltic States*, <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=13058&Language=EN>, consulté le 28 mai 2013. On imagine bien qu'une résolution formulée de cette manière a immédiatement suscité une action diplomatique de la Russie pour empêcher qu'elle n'arrive en session plénière.

⁴⁷ Entretien avec un diplomate français auprès du Conseil de l'Europe, mai 2013.

⁴⁸ Ces données proviennent d'un projet plus vaste en cours qui permettra de réunir les données pour tous les membres du Parlement.

⁴⁹ Simon Hix et Abdul Noury, « After Enlargement: Voting Patterns in the Sixth European Parliament », *Legislative Studies Quarterly*, 2009, XXXIV, n° 2, p. 159-174.

⁵⁰ Les députés affiliés à l'UEN forment 5,09% des députés du Parlement européen (2004-2009) et 17,4% de notre échantillon.

Congrès AFSP Paris 2013

élus directement à cet effet depuis 1979 et ils siègent tout au long de l'année. Ils ne peuvent pas combiner leur mandat avec un mandat de parlementaire national. De plus, le rôle des groupes politiques y est totalement différent puisque les députés siègent par affinités politique et qu'ils organisent l'ensemble du travail au sein du Parlement.

Toutes ces raisons peuvent venir confirmer les impressions de l'ancien parlementaire letton que nous citons en introduction⁵¹. « *J'ai pensé au départ qu'il suffisait de dire la vérité historique pour que tout le monde soit d'accord et que le Parlement adopte la résolution. Puis, je me suis rendu compte qu'il fallait bâtir des alliances avec les autres partis* ». Pour l'instant, cette base de données ne prend en compte que les résolutions qui ont réussi à passer le filtre de la conférence des Présidents. Il faut dire qu'au Parlement européen, la logique de consensus entre les groupes fait que les résolutions ont plus de chance de passer si elles ont une chance réelle d'être adoptées et elles sont donc travaillées par les différents groupes politiques en amont.

Les premiers résultats montrent que les logiques politiques transnationales sont beaucoup plus importantes qu'à l'APCE. Cette nouvelle délibération mémorielle européenne est largement menée par des députés venant du groupe UEN⁵². Si l'on compte le nombre d'interventions par député sur les 18 débats analysés, on se rend compte que parmi notre échantillon de 65 députés, 6 députés lettons sont parmi les 10 députés les plus actifs. 5 députés parmi les 10 font partie de l'UEN quand 15% des députés de l'échantillon en font partie et qu'ils ne représentent que 5% des députés du Parlement européen. On constate aussi que la gauche est globalement sous-représentée au sein des 10 députés les plus actifs⁵³.

Tableau 2: les 10 députés européens les plus actifs sur l'échantillon de 18 débats relatifs à la mémoire

1	Valdis Kristovskis	LV	UEN
2	Inese Vaidere	LV	UEN
3	Vytautas Landsbergis	LT	PPE
4	Tunne Kelam	EE	PPE
5	Tatjana Zdanoka	LV	Green/EFA
6	Guntars Krasts	LV	UEN
7	Brian Crowley	IR	UEN
8	Toomas Ilves	EE	PSE
9	Roberts Zile	LV	UEN
10	Rihards Piks	LV	PPE

Il est beaucoup plus aisé de récolter ce type de données pour le Parlement européen que pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Dans l'état actuel de la recherche, il serait ainsi difficile d'affirmer sur base quantitative que les députés lettons membres de l'APCE sont plus actifs que leurs collègues.

On peut néanmoins tirer la conclusion intermédiaire suivante : les lignes de clivages idéologiques au sein du Parlement européen sont beaucoup plus visibles et semblent beaucoup plus influencer les débats qu'au sein de l'APCE dont les votes semblent plus relever de

⁵¹ En effet, les résultats des votes antérieurs à 2007 doivent être consultés sur place.

⁵² Les résultats préliminaires de l'enquête laissent à penser que l'UEN est plus présent sur ces débats même au sein d'un échantillon concernant tous les députés européens. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les travaux préliminaires de thèse de mon collègue Xavier Follebouck à l'Université Catholique de Louvain montrent que l'UEN est aussi plus actif dans les débats concernant la Russie.

⁵³ Entre 2004 et 2009, 27% des députés européens étaient inscrits au groupe Parti Socialiste Européen. Ils sont 19% dans notre échantillon.

Congrès AFSP Paris 2013

logiques nationales⁵⁴. Lors des entretiens menés à Riga et Vilnius sur ces questions, il est ressorti que si les débats autour des topologies européennes de la mémoire intéressent forcément les gouvernements nationaux, ces derniers ne donnent pas d'instructions à leurs délégations parlementaires pour faire adopter des résolutions parlementaires à ces sujets.

Si l'on constate que les dynamiques politiques autour de ces textes sont différentes d'une institution à l'autre, il semble bien que l'élargissement ait été dans les deux cas le moteur d'une nouvelle délibération mémorielle, chaque grande expérience du XXe siècle essayant d'intégrer la topologie européenne de la mémoire.

Les accords intergouvernementaux

Un dernier élément de cette délibération européenne est la participation des gouvernements, non pas tellement pour pousser les assemblées à adopter une résolution dans un sens ou dans l'autre, mais plutôt pour mettre en place des plateformes qui viendront soit offrir des financements pour soutenir des projets de la société civile autour des nouvelles topologies européennes de la mémoire, soit tenter de transformer ces résolutions parlementaires en normes plus explicites auxquelles les membres de la plateforme devront souscrire.

La plateforme de Stockholm relève plutôt de la première catégorie. En effet, elle a été initiée par la Suède en 1998 et elle regroupe aujourd'hui 31 Etats membres qui s'engagent chacun à financer des projets communs à hauteur de 30 000 euros par an⁵⁵. Selon différents entretiens réalisés en Lettonie en mars 2013, la plateforme aurait surtout servi à s'assurer que le travail de mémoire sur l'Holocauste serait entrepris en Europe centrale avant 2004 et les Etats membres de l'UE furent alors sourds aux demandes des futurs Etats membres d'inclure les crimes du stalinisme dans la plateforme.

Le cas de la Déclaration de Prague en 2008 est plus ambigu puisqu'il s'agit dans ce cas d'une plateforme surtout parlementaire, rejointe par des grands noms de la société civile comme Vaclav Havel et parrainée par la Présidence Tchèque. Elle a notamment servi à accroître la pression sur le Parlement européen pour obtenir la déclaration du 23 août comme journée de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme⁵⁶ et à exporter cette déclaration vers l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Il est intéressant de noter qu'elle s'inscrivait dans la lignée des travaux de la Présidence slovène de l'Union européenne en 2008 qui avait publié un rapport sur les crimes des régimes totalitaires en Europe⁵⁷. La

⁵⁴ Bien entendu, il arrive à de nombreux députés de voter contre leur parti et plutôt comme leur pays. C'est le cas de Katrin Saks, une députée européenne estonienne du PSE, lors du vote de la résolution sur la conscience européenne et le totalitarisme en 2009. Elle explique son vote de la manière suivante : « *Je pense que je devrais expliquer pourquoi j'ai soutenu cette résolution, contrairement à beaucoup d'autres de mon groupe politique, et en particulier pourquoi j'ai soutenu la version que mon groupe n'a pas appuyée. Je ne peux être d'accord avec la rhétorique selon laquelle il s'agit d'une tentative visant à réécrire l'histoire. Une grande partie de l'histoire de l'Europe orientale n'est pas écrite, ou du moins peu en sont conscients, et c'est précisément le cas de la partie qui concerne les crimes liés au communisme. Je ne peux pas non plus soutenir l'approche selon laquelle nous devrions laisser les historiens décider de ce qui s'est passé. Je crois que nous en avons l'obligation morale, et je suis ravie que cette résolution ait été adoptée aujourd'hui.* »

⁵⁵ Entretien avec un diplomate letton responsable de cette plateforme, Riga, mars 2013.

⁵⁶ European Parliament, *European Day of Remembrance for Victims of Stalinism and Nazism - P6_TA(2008)0439*, [http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?reference=P6_TA\(2008\)0439&language=EN](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?reference=P6_TA(2008)0439&language=EN), consulté le 21 septembre 2012.

⁵⁷ Peter Jambrek, *Crimes committed by totalitarian regimes. Crimes and other gross and large scale human rights violations committed during the reign of totalitarian regimes in Europe: cross-national survey of crimes committed and of their remembrance, recognition, redress, and reconciliation Reports and proceedings of the 8 April European public hearing on « Crimes committed by totalitarian regimes », organised by the Slovenian*

Congrès AFSP Paris 2013

conférence de Prague déboucha aussi sur la création de la plateforme sur la mémoire et la conscience européenne – qui reprend d’ailleurs le terme de conscience à la déclaration du Parlement européen⁵⁸ – lancée par la Présidence polonaise de l’Union européenne en 2011, soutenue par l’Union européenne et logée à l’Institut d’Etudes du Totalitarisme à Prague – qui avait été très impliqué dans la déclaration de 2008. On notera que le Président du conseil d’administration est d’ailleurs Göran Lindblad, ancien Premier Ministre suédois qui fut à l’origine de la Déclaration de l’APCE de 2006⁵⁹ sur les crimes du Communisme.

On constate donc que ces résolutions parlementaires forment des étapes dans une grande délibération mémorielle européenne et qu’elles viennent permettre à de nouvelles topologies européennes de la mémoire de circuler à l’échelle internationale. La transformation des configurations mémorielles nationales après 1989 a eu pour effet de faire émerger une nouvelle délibération mémorielle à l’échelle des parlements régionaux, influencée par les différences de natures entre ces deux parlements. Tout ceci permet de mettre en lumière des circulations de nouvelles topologies européennes de la mémoire (Holocauste, Stalinisme, Guerre d’Espagne, Srebrenica) qui sont reprises par des acteurs gouvernementaux ou non-gouvernementaux, comme les auteurs de la Déclaration de Prague. Il semble donc bien, au regard de cette analyse préliminaire, qu’un chantier de recherches plus large doive attirer l’attention des chercheurs en ce que les parlements forment un lieu essentiel de l’écho des transformations des configurations mémorielles nationales, comme le soulignent François Foret et Oriane Calligaro en affirmant que si les études mémorielles européennes se focalisent sur la Commission européenne, le Parlement est probablement un acteur crucial⁶⁰.

Par ailleurs, il apparaît que la dimension relationnelle de la mémoire européenne, et pas seulement conflictuelle, doit être aussi mise en avant. L’eupéanisation du bas vers le haut, ainsi que les règles parlementaires qui privilégient un fort consensus dans les deux assemblées régionales européennes, laissent à penser qu’elles agissent moins comme des lieux d’affrontement politique en liaison avec des enjeux immédiatement électoraux à l’échelle européenne, mais plutôt comme des lieux de la délibération au sens large.

Presidency of the Council of the European Union (January–June 2008) and the European Commission, Ljubljana, Slovenian Presidency of the Council of the European Union, 2008.

⁵⁸ European Parliament, *European Parliament resolution of 2 April 2009 on European conscience and totalitarianism* - P6_TA(2009)0213, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0213+0+DOC+XML+V0//FR>, consulté le 21 septembre 2012. Cette dernière résolution appelait d’ailleurs à la mise en place d’une telle plateforme.

⁵⁹ Parliamentary Assembly of the Council of Europe, « Need for international condemnation of crimes of totalitarian communist regimes - Resolution 1481 (2006) », *op. cit.*

⁶⁰ François Foret et Oriane Calligaro, « La mémoire européenne en action », *op. cit.*, p. 34.

Congrès AFSP Paris 2013

Annexe 1

Liste des délibérations mémorielles prises en compte dans le calcul de fréquence pour le Parlement européen (2004-2009)

- a) 24/12/2004 : On the anniversary of 17 September 1939
- b) 27/01/2005 : European Parliament resolution on remembrance of the Holocaust, anti-semitism and racism
- c) 3/02/2005 : Statements by the President of the Commission at the event to mark the anniversary of the liberation of Auschwitz concentration camp
- d) 9/05/2005 : Long-term consequences of the Second World War
- e) 11/05/2005 : The future of Europe sixty years after the Second World War
- f) 5/07/2005 : European Parliament resolution on Srebrenica
- g) 26/05/2005 : Importance of Europe's past in a bid to live in the present and lay the foundations for our future by having recourse to truth, not 'opinions'
- h) 26/09/2005 : 25th anniversary of Solidarity and its message for Europe
- i) 6/06/2006 : Condemnation of the Franco regime on the 70th anniversary of Franco's coup d'état
- j) 23/10/2006 : on the 50th anniversary of the 1956 Hungarian Revolution and its historical meaning for Europe
- k) 2/05/2007 : War memorial riots in Tallinn (to the Council)
- l) 21-23/05/2007 : On Estonia
- m) 31/01/08 : Crimes of the totalitarian Communist regime
- n) 08/04/2008 : Proposed hearing of the Commission on crimes of genocide, crimes against humanity and war crimes committed by totalitarian regimes
- o) 23/09/2008 : Declaration on the proclamation of 23 August as European Day of Remembrance for the Victims of Stalinism and Nazism
- p) 22/10/2008 : Commemoration of the Holodomor, the Ukraine artificial famine (1932-1933) (debate)
- q) 3/02/2009 : On vote for local elections for non citizens
- r) 25/05/2009 : European conscience and totalitarianism (debate and vote)

Bibliographie

- Benoît Challand, « 1989, Contested Memories and the Shifting Cognitive Maps of Europe », *European Journal of Social Theory*, 1 août 2009, vol. 12, n° 3, p. 397-408.
- Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes: Génocide, identité, reconnaissance*, Editions La Découverte, 2010, 380 p.
- Boris Cyrulnik et Denis Peschanski, *Mémoire et traumatisme : L'individu et la fabrique des grands récits*, INA, 2012, 110 p.
- Norman Davies, *Europe at war: 1939-1945. No simple victory*, London, Pan books, 2007, 544 p.
- Emmanuel Droit, « Le Goulag contre la Shoah », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire.*, 2007, vol. 94, n° 2, p. 101-120.
- Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 2009, 328 p.
- Norbert Elias, *What is Sociology?*, New York, Columbia University Press, 1978.
- European Parliament, *European Parliament resolution of 2 April 2009 on European conscience and totalitarianism - P6_TA(2009)0213*, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA->

Congrès AFSP Paris 2013

- [2009-0213+0+DOC+XML+V0//FR](#), consulté le 21 septembre 2012.
- European Parliament, *European Day of Remembrance for Victims of Stalinism and Nazism - P6_TA(2008)0439*,
[http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?reference=P6_TA\(2008\)0439&language=EN](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?reference=P6_TA(2008)0439&language=EN), consulté le 21 septembre 2012.
- François Foret et Oriane Calligaro, « La mémoire européenne en action », *Politique européenne*, 2012, n° 37, n° 2, p. 18-43.
- Sarah Gensburger, « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », *Genèses*, 2005, n° 61, n° 4, p. 47-69.
- Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, 204 p.
- Raul Hilberg, *La politique de la mémoire*, Paris, Galli, 1996, 212 p.
- Simon Hix et Abdul Noury, « After Enlargement: Voting Patterns in the Sixth European Parliament », *Legislative Studies Quarterly*, 2009, XXXIV, n° 2, p. 159-174.
- Peter Jambrek, *Crimes committed by totalitarian regimes. Crimes and other gross and large scale human rights violations committed during the reign of totalitarian regimes in Europe: cross-national survey of crimes committed and of their remembrance, recognition, redress, and reconciliation Reports and proceedings of the 8 April European public hearing on « Crimes committed by totalitarian regimes », organised by the Slovenian Presidency of the Council of the European Union (January–June 2008) and the European Commission*, Ljubjana, Slovenian Presidency of the Council of the European Union, 2008.
- Tony Judt, *Après-guerre : une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Hachette Littératures, 2009, 1026 p.
- Tony Judt, « The Past is another country: myth and memory in post-war Europe », in *Memory and power in post-war Europe : studies in the presence of the past*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 157-183.
- Siobhan Kattago, « Agreeing to Disagree on the Legacies of Recent History Memory, Pluralism and Europe after 1989 », *European Journal of Social Theory*, 1 août 2009, vol. 12, n° 3, p. 375-395.
- Eric Langenbacher et Yossi Shain, *Power and the past : collective memory and international relations*, Washington, D.C., Georgetown University Press, 2010, 244 p.
- Maria Mälksoo, « The Memory Politics of Becoming European: The East European Subalterns and the Collective Memory of Europe », *European Journal of International Relations*, 1 décembre 2009, vol. 15, n° 4, p. 653-680.
- Georges Mink, « L'Europe et ses passés "douloureux" : stratégies historicisantes et usages de l'Europe », in *L'Europe et ses passés « douloureux » : stratégies historicisantes et usages de l'Europe*, Paris, La Découverte, 2007, p. 11-35.
- Georges Mink et Laure Neumayer, *History, Memory and Politics in Central and Eastern Europe: Memory Games*, Palgrave Macmillan, 2013, 296 p.
- Romuald J Misiunas et Rein Taagepera, *The Baltic States: years of dependence, 1940-1990*, Berkeley, University of California press, 1993, 400 p.
- Laure Neumayer, « Les institutions européennes comme acteurs de la réconciliation en Europe centrale : une médiation entre droit et politique », in *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007, p. 195-209.
- Jeffrey K. Olick, *States of memory : continuities, conflicts, and transformations in national retrospection*, Durham, Etats-Unis, Duke University Press, 2003, vol. 1/, 354 p.
- Parliamentary Assembly of the Council of Europe, *70th anniversary of the Soviet deportations in the Baltic States*,
<http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=13058&Language=EN>, consulté le 28 mai 2013.

Congrès AFSP Paris 2013

- Parliamentary Assembly of the Council of Europe, *Need for international condemnation of crimes of totalitarian communist regimes - Resolution 1481 (2006)*, <http://assembly.coe.int/main.asp?link=/documents/adoptedtext/ta06/eres1481.htm>, consulté le 21 septembre 2012.
- Parliamentary Assembly of the Council of Europe, *Resolution 1096 (1996) on measures to dismantle the heritage of former communist totalitarian systems*, <http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta96/ERES1096.htm>, consulté le 7 janvier 2013.
- Henry Rousso, *La dernière catastrophe: l'histoire, le présent, le contemporain*, Paris, France, Gallimard, 2012, vol. 1/, 338 p.
- Karl Schlögel, *Eurozine - Places and strata of memory - Karl Schlögel Approaches to eastern Europe*, <http://www.eurozine.com/articles/2008-12-19-schlogel-en.html>, consulté le 15 avril 2012.
- Jorge Semprún, *Une tombe au creux des nuages: essais sur l'Europe d'hier et d'aujourd'hui*, traduit par Serge MESTRE, Paris, France, Flammarion, 2011, vol. 1/, 328 p.
- Timothy Snyder, *Bloodlands: Europe Between Hitler and Stalin*, London, The Bodley Head Ltd, 2010, 544 p.
- Henrik Stenius, Mirja Osterberg, et Johan Ostling, *Nordic Narratives of the Second World War: National Historiographies Revisited*, Lund, Nordic Academic Press, 176 p.
- Simone Veil, *Discours de Simone Veil devant le Bundestag*, Paris, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2004.
- Telegraph View, « A wrong put right by Ireland », *Telegraph.co.uk*, 07/05/2013.
- Anne Waehrens, *Shared Memories? Politics and Memory of Holocaust Remembrance in the European Parliament 1989-2009*, Copenhagen, Danish Institute of International Studies, 2011.
- Tatiana Zhurzhenko, *The geopolitics of memory*, <http://www.eurozine.com/articles/2007-05-10-zhurzhenko-en.html>, consulté le 5 juin 2008.